

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 15/11/2021

Absent excusé : Néant

Encaissement chèque Groupama

Délibération pour encaisser le chèque d'assurance suite démolition du mur de la petite école de 4850€ (les travaux ont été faits). Accepté à l'unanimité.

Avenant loyer

En raison de l'état du logement diminution du loyer de la maison derrière la mairie de 100 €. Délibération acceptée à l'unanimité.

NB : Le conduit de cheminée de la maison de Mme Trinqué a été refait pour 1 300 €.

Poteau éclairage public de Rigal

Il ne reste qu'une habitation à Rigal. Il n'y a pas d'horloge astronomique donc pour mettre aux coupures nocturnes il faut en installer une (200€) ou supprimer le poteau ou le laisser en continu. La famille sera consultée pour prise de décision.

Adressage : création d'une nouvelle voie

Création d'une nouvelle voie au Moulin de Payrot, qui initialement était un prolongement du Pech de La Clède. Afin de mieux localiser la maison. Accepté à l'unanimité.

Il y a des demandes pour rajouter des panneaux de voie au niveau du Mas de Sabrié et au niveau de Combe Nègre pour clarifier les intersections. La logique de la continuité de la voie prévaut. Refusé à l'unanimité.

Projet salle des fêtes

Le cabinet d'architecture retenu est Fontaine-Malvy. Il est venu 3 fois et un projet va nous être adressé avant le 15 décembre avec les estimations financières. Grâce à cela les demandes de subventions pourront être faites.

NB : Afin de préparer ces réunions et pour d'autres usages, la mairie va s'équiper d'un vidéo projecteur (environ 700€)

Autorisation Droit du Sol

L'Etat délègue les services d'urbanisme aux Communautés de communes. Celle de Lalbenque Limogne se mutualise avec QUERCY Blanc. Le siège sera à la mairie de Montdoumerc, salle rez-de-chaussée.

Plusieurs frais vont être facturés aux mairies : l'adhésion à la Communauté de communes, Certificat d'urbanisme, Déclaration préalable, permis construire, permis de démolir, permis d'aménager.

La nouvelle organisation devrait être opérationnelle mi-janvier début février.

Taxe d'aménagement

Une taxe proportionnelle à la surface de la construction est en vigueur (à partir de 100m²). Nous avons toujours été à 1%. Afin de couvrir les frais liés à la délégation des services d'urbanisme, nous proposons de passer à 2%. Accepté à l'unanimité.

Voirie

L'entreprise Rivière a amené de la castine au dépôt de Fargayras. Elle est à disposition pour boucher des trous. Le chemin de Fargayras sera remis en état d'ici la fin de l'année.

Le chemin entre la D10 et le Moulin de Payrot a été fait par entreprise Mercadier pour 4760€ sur 1km.

Les tranchées de Free ont été mal faites, un devis va être établi. Les travaux seront payés par Free.

Affaires scolaires

Dérogation pour un enfant scolarisé en section Ulysse sur Cahors - accepté à l'unanimité.

Certaines mairies ont été sollicitées par des parents d'élèves pour la mise en place d'accompagnateur dans les bus. Sur notre commune aucune demande n'a été exprimée. Nous ne jugeons pas nécessaire de soutenir cette demande car tout se passe bien.

Une demande a été également soumise au conseil municipal concernant l'installation d'un abris-bus pour les scolaires.

Mise en place d'un conseiller en charge des questions de La Défense

Pour être en relation avec le ministère de La Défense : Jean-Marc MARTINS a été proposé.

Questions diverses

L'entreprise Vernac va s'occuper du portail suite à l'accident sur le mur de la petite école. Groupama a déjà fait un chèque de 1 000 €. Devis de 3 000 €.

Le marquage au sol du rond-point sur la place doit être refait. Il apparaît nécessaire de faire un marquage de places de parking.

Les panneaux « village étoilé » seront placés sur les panneaux entrée de village ou sur les radars pédagogiques (en fonction de la visibilité).

Afin de rénover la place, on peut faire appel au CAUE (conseil architecture urbanisme et environnement) qui viendrait nous donner des conseils gratuitement.

Il faudrait encastiner le parking derrière Chez M. VIALETTE afin de délester la place centrale du village (voir avec Entreprise Rivière). On peut limiter le parking en mettant soit des jardinières, soit des poteaux reliés par un cordage.

Pose des illuminations de Noël le mercredi 8 décembre à 14h.

Refus de la part du service de collecte de nous mettre à disposition une nouvelle boule à verre. Aujols dispose de trois points de collecte, nous seulement deux pour le même nombre d'habitants. Une nouvelle demande sera faite.

Levée de séance 23h15